

## Avis de concession

### AVIS DE CONCESSION

Directive : 2014/23/UE

#### SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR / ENTITÉ ADJUDICATRICE

**I.1) Nom et adresses :** Commune d'Argentan, Place du Docteur Couinaud BP 60203, F - 61001 Argentan Cedex, Tél : +33 233364000, courriel : [Commande.publique@argentan.fr](mailto:Commande.publique@argentan.fr)  
Code NUTS : FRD13

**Adresse(s) internet :**

Adresse principale : <https://www.argentan.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <https://mairie-argentan.e-marchespublics.com>

**I.3) Communication :**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://mairie-argentan.e-marchespublics.com>

**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :** le ou les point(s) de contact susmentionné(s).

**Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :** par voie électronique via : <https://mairie-argentan.e-marchespublics.com>,

**I.4) Type de pouvoir adjudicateur :** Autorité régionale ou locale

**I.5) Activité principale :** Services généraux des administrations publiques.

#### SECTION II : OBJET

##### II.1) Etendue du marché

**II.1.1) Intitulé :** Concession de service public pour la gestion et l'exploitation du cinéma de la ville d'Argentan "Le Normandy"

Numéro de référence : MP2025-17

**II.1.2) Code CPV principal :** 92130000

**II.1.3) Type de marché :** Services.

**II.1.4) Description succincte :** La présente consultation a pour objet de permettre à la commune d'Argentan de déléguer la gestion et l'exploitation du cinéma "Le Normandy", cinéma de 3 salles à vocation de divertissement Grand-Public et à vocation culturelle d'Art et Essai.

**II.1.5) Valeur totale estimée**

**II.1.6) Information sur les lots :**

Ce marché est divisé en lots : non.

##### II.2) Description

**II.2.1) Intitulé**

**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :**

92130000

**II.2.3) Lieu d'exécution :**

Code NUTS : FRD13

Lieu principal d'exécution : 61200 Argentan

**II.2.4) Description des prestations :** La présente consultation a pour objet de permettre à la commune d'Argentan de déléguer la gestion et l'exploitation du cinéma le Normandy cinéma de 3 salles à vocation de divertissement Grand-Public et à vocation culturelle d'Art et Essai.

**II.2.5) Critères d'attribution :**

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché.

**II.2.6) Valeur estimée**

**II.2.7) Durée de la concession :**

Début : 01 janvier 2026 / Fin : 31 décembre 2028

**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

**II.2.14) Informations complémentaires**

#### SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

##### III.1) Conditions de participation

**III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :**

Liste et description succincte des conditions : - une lettre de candidature comportant une présentation sommaire du candidat et s'il y a lieu l'habilitation du mandataire par ses cotraitants, signée par la personne dûment habilitée à l'engager.

- une note de présentation détaillée du candidat, sa forme juridique, ses statuts, ses actionnaires, la personne ayant la capacité d'engager l'entreprise.

- un extrait K-Bis de moins de trois mois.

- une déclaration sur l'honneur attestant :

1° qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L3123-1 à L3123-6 du code de la commande publique ;

2° que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application des articles L3123-18, L3123-19 et L3123-21 du code de la commande publique et dans les conditions fixées aux articles R3123-1 à R3123-8 du même code sont exacts.

Pour justifier qu'il a satisfait à ses obligations en matière de cotisations sociales et fiscales, le candidat produit OBLIGATOIREMENT un certificat délivré par les administrations et organismes compétents, en particulier les

attestations de vigilance de l'URSSAF et de régularité fiscale.

**III.1.2) Capacité économique et financière :**

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : - Les bilans et comptes de résultat des trois derniers exercices ;

- Le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires relatif à des prestations similaires à l'objet de la présente délégation, réalisés au cours des trois dernières années ;

- Tout document complémentaire de nature à faire apparaître la capacité et la solidité financière du candidat.

Les candidats qui ne seraient pas constitués depuis plus de trois ans pourront faire la preuve de leur capacité économique et financière par tout moyen.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : Néant

**III.1.3) Capacité technique et professionnelle :**

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : - La liste des moyens humains et techniques dont il disposera pour l'exploitation du service délégué ;

- Ses références en matière d'exploitation d'un cinéma ;

- Tout élément permettant de juger l'aptitude du candidat à assurer la continuité du service public et l'égalité des candidats devant ce service public.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : Néant

**III.1.5) Informations sur les concessions réservés**

**III.2) Conditions liées à la concession**

**III.2.1) Information relative à la profession**

**III.2.2) Conditions d'exécution de la concession**

**III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution de la concession**

**III.2.4) Marché éligible au MPS**

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET :

**SECTION IV : PROCEDURE**

**IV.1) Description**

**IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :**

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : non.

**IV.2) Renseignements d'ordre administratif**

**IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres :** 04/07/2025 à 12 h 00

**IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :**

Français.

**SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

**VI.1) Renouvellement :**

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

**VI.2) Informations sur les échanges électroniques :**

La facturation en ligne sera acceptée.

**VI.3) Informations complémentaires :**

Le contrat est conclu pour une durée de trois (3) ans à compter du 1er janvier 2026, soit jusqu'au 31 décembre 2028.

La concession de service public est attribuée sur la base des critères décrits ci-dessous :

1. La qualité et la faisabilité du projet d'exploitation et d'animation (30 %), à savoir :

- o La pertinence du projet de programmation ;
- o La politique d'animation, d'éducation à l'image et de partenariats ;
- o La politique de communication et d'information des publics.
- o La politique de promotion du cinéma.

2. La qualité et la faisabilité des propositions organisationnelles (30%), à savoir :

- o Les modalités de fonctionnement du cinéma ;
- o La compétence technique en matière d'exploitation d'un cinéma ;
- o Les moyens humains affectés à l'exploitation.

3. La faisabilité économique et la valeur financière de la proposition (30%), à savoir :

- o Les perspectives d'évolution de la fréquentation ;
- o La pertinence du compte prévisionnel et son adéquation au projet d'exploitation ;
- o Le montant de la redevance versée à la collectivité.

4. La qualité de l'approche environnementale au regard notamment (10%), à savoir :

- o Des mesures d'économie d'énergie dans la gestion de l'équipement ;
- o Des autres mesures en faveur de l'environnement (communication, gestion des déchets, qualité des produits utilisés et modalités d'approvisionnement...).

**VI.4) Procédures de recours**

**VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Caen, 3 Rue Arthur Le Duc, F - 14000 Caen, Tél : +33 231707272, courriel : [Grefte.ta-caen@juradm.fr](mailto:Grefte.ta-caen@juradm.fr), Fax : +33 231524217, adresse internet : <https://caen.tribunal-administratif.fr/>

**VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :**

Tribunal administratif de Caen, 3 Rue Arthur Le Duc, F - 14000 Caen, Tél : +33 231707272, courriel : [Grefte.ta-caen@juradm.fr](mailto:Grefte.ta-caen@juradm.fr), Fax : +33 231524217, adresse internet : <https://caen.tribunal-administratif.fr/>

**VI.4.3) Introduction de recours**

**VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :**

Tribunal administratif de Caen, 3 Rue Arthur Le Duc, F - 14000 Caen, Tél : +33 231707272, courriel : [Grefte.ta-caen@juradm.fr](mailto:Grefte.ta-caen@juradm.fr), Fax : +33 231524217, adresse internet : <https://caen.tribunal-administratif.fr/>

**VI.5) Date d'envoi du présent avis :** 15 mai 2025.

**Mots clés :** Vidéo, cinéma